

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210428-D_28_04_21_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2021

Affichage : 05/05/2021

Délibération n°28-04-2021-003

2.1 Documents d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 avril 2021*

Date de convocation	22 avril 2021
Date d'affichage	22 avril 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	50 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 avril à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE (représentant Mme Liliane DENIS), M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET (ayant reçu pouvoir de Mme Amélie DANGEUL), M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, Mme Ange-Line GARNIER (représentant M. Pascal BOURGOIN), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN (ayant reçu pouvoir de Mme Myriam MORAND), M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Dominique ÉDON), M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN (représenté par Mme Ange-Line GARNIER), Mme Amélie DANGEUL (ayant donné pouvoir M. Alain CRUCHET), Mme Liliane DENIS (représentée par M. Bruno CEPRE), M. Dominique ÉDON (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND (ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN), M. Willy PAUVERT, M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

URBANISME : NOUVEL ARRÊT DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA FERTE-BERNARD

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°17-12-2015-016 en date du 17 décembre 2015 relative au transfert à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise de la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard,

Vu la délibération n°23-09-2020-009 en date du 23 septembre 2020 relative à l'approbation du projet d'AVAP avant consultation des personnes publiques associées et mise à l'enquête publique,

Vu la délibération n°25-11-2020-009 en date du 25 novembre 2020 relative à l'approbation du PLUi,

Vu le compte rendu de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables en date du 22 avril 2021 relative à la validation par la commission du nouveau périmètre,

Vu la délibération en date du 26 avril 2021 du conseil municipal de La Ferté-Bernard relative à l'avis favorable sur le nouveau périmètre,

Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par délibération du 23 septembre 2020, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a procédé à un premier arrêt de l'AVAP.

EST INFORME que :

- suite à cet arrêt, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a été saisie pour avis ;
- le Préfet de Région a indiqué que l'avis serait suspendu tant que le projet ne serait pas en réduisant le périmètre protégé pour qu'il ne couvre que les espaces strictement remarquables ;
- la Communauté de communes a présenté un nouveau périmètre, lors de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables du 22 avril ;
- le Conseil municipal de La Ferté-Bernard a validé ce périmètre le 26 avril 2021.

PREND ACTE qu'il convient désormais de poursuivre la procédure à savoir que l'EPCI :

- Arrête le nouveau projet d'AVAP ;
- Transmette ce dernier au Préfet de Région pour saisine de la CRPA ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées ;
- Soumette à enquête publique le projet ;
- Modifie éventuellement le projet pour tenir compte de ces avis et observations ;
- Obtienne l'accord du Préfet de Région ;
- Approuve l'AVAP.

APPROUVE le bilan de la concertation publique tel que défini dans la délibération originelle (dossier à disposition librement consultable à la mairie de La Ferté-Bernard et à la CCHS, documents de concertation disponibles sur le site internet de la CCHS, parution d'articles et d'informations sur le site de la CCHS et dans les bulletins communautaires et municipaux).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ARRETE l'ensemble du projet de l'AVAP de La Ferté-Bernard, conformément aux dispositions de l'article L. 631-4-II du Code du Patrimoine à savoir :

- le diagnostic-rapport de présentation,
- le règlement et ses annexes,
- les documents graphiques.

PREND ACTE que ce dossier sera soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, des PPA puis à enquête publique et enfin à accord du Préfet de Région.

CHARGE le Président de poursuivre la procédure jusqu'à son terme et de signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 avril 2021

Pour extrait conforme

Le 29 avril 2021

M. Didier REVEAU

